



## Commune de Jolimetz

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 12 avril 2021

Le lundi 12 avril deux mille vingt et un, le Conseil Municipal légalement convoqué, devait se réunir en session ordinaire à la mairie. En raison des mesures gouvernementales concernant la lutte contre la Covid 19, la réunion se tient à la salle Testelin, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : 6 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

**Présents :** Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Thierry Guyonnet, Mehdi Hamida, Hélène Delcroix, Stéphanie Moreaux, Régis Rocquet, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Jean-Marie Lalou, Charles Autreaux.

#### **Absents :**

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de Jean Vandredueille ancien combattant (Algérie). Il était porte drapeau de l'association des anciens combattants.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

#### **Ordre du jour :**

- 1) Validation du compte-rendu du 26/01/2021,
- 2) Validation du Compte de Gestion 2020,
- 3) Vote du Compte Administratif 2020,
- 4) Vote des taxes pour le foncier « bâti » et « non bâti » et de la taxe départementale,
- 5) Vote des subventions aux associations,
- 6) Convention entre la commune et le service ADS de la CCPM,
- 7) Transfert de la compétence « mobilité »,
- 8) Vote du budget primitif 2021,
- 9) Questions diverses et tour de table.

#### **1) Validation du Compte-rendu du 26/01/2021,**

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2021.

**Le compte-rendu est validé.**



## 2) Validation du Compte de Gestion 2020,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur des Finances Publiques de Le Quesnoy à la clôture de l'exercice 2020. Noël Delleaux présente le compte de gestion 2020 : chiffres de clôture de l'exercice 2020 établis en relation avec les services de la perception :

Résultat global de clôture de l'exercice 2020 : 703 263,00 euros.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Receveur des Finances Publiques de Le Quesnoy pour l'exercice 2020.

**Résultat du vote : 14 voix pour**

## 3) Vote du Compte Administratif 2020,

Noël Delleaux adjoint aux Finances, remet à chaque conseiller municipal le tableau récapitulatif du Compte Administratif 2020. Le document est lu et étudié par le Conseil Municipal.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **341 155,42 euros.**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **446 415,92 euros.**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **446 510,80 euros.**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **675 317,31 euros.**

Monsieur le maire quitte la salle pour le vote du Compte Administratif.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

## 4) Vote des taxes pour le foncier « bâti » et « non bâti » et de la taxe départementale,

Monsieur le Maire propose la reconduction à l'identique des taxes telles qu'elles ont été déterminées l'an dernier :

- taux de l'imposition sur le foncier bâti fixé à 30.79% dont taux départemental 2020 de 19.79 soit une taxe communale de 11,50%.
- taux de l'imposition sur le foncier non-bâti à 41,16 %.

**Résultat du vote : 14 voix pour.**

## 5) Vote des subventions aux associations,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'attribution de la subvention annuelle aux associations. Celle-ci peut être reconduite sous réserve d'une présentation du bilan de l'année écoulée. Mireille Dupire en charge de la vie associative propose aux membres de délibérer pour :

- **Club des aînés et retraités de Jolimetz/Potelle : 300,00 euros,**

**Résultat du vote : 14 voix pour.**

- **Tennis de table/loisir/ping-pong de Jolimetz TTLJP : 300,00 euros,**

**Résultat du vote : 14 voix pour.**

- **Anciens combattants : 300,00 euros,**

**Résultat du vote : 14 voix pour.**

- **Orchestre d'Harmonie municipale : 1700,00 euros, Noël Delleaux et Edith Glasse qui siègent au CA de l'association sortent de la salle pour le vote de la subvention.**

**Résultat du vote : 12 voix pour.**



- **Bio sens local** : 300 euros, Hélène Delcroix administratrice de l'association sort de la salle pour le vote de la subvention.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

- **Poney club des 2 F** : 300 euros,

**Résultat du vote : 13 voix pour - 1 contre.**

- **La cerise** : 300 euros, Charles Autreaux vice-président de l'association sort de la salle pour le vote de la subvention.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

- **Amicale de l'école** : 700,00 euros. Monsieur le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle de mille euros soit accordée en raison de la crise sanitaire. L'association n'ayant pas pu organiser les manifestations habituelles : soit un total de 1700,00 euros.

**Résultat du vote : 14 voix pour.**

- **Animalivres** : Monsieur le Maire rappelle que nous avons signé une convention avec La Médiathèque Départementale. Le conseil municipal a délibéré afin que la subvention soit portée à un euro par habitant. Monsieur le Maire précise que l'association a bénéficié d'un versement anticipé de 750 euros l'an dernier. La subvention pour cette année s'élèvera donc exceptionnellement à 130,00 euros.

**Résultat du vote : 14 voix pour.**

- **CCAS** : 4000 euros. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu un oubli en comptabilité l'an dernier (la subvention votée n'a pas été réglée au CCAS). La subvention pour cette année s'élèvera donc exceptionnellement à 4000,00 euros.

**Résultat du vote : 14 voix pour.**

**Association Recherche contre le Cancer** : 30,00 euros,

**Institut Pasteur** : 30,00 euros,

**Lutte contre la Mucoviscidose** : 30,00 euros,

**Donneurs de Sang** : 50,00 euros,

**Fondation du Patrimoine** : 75,00 euros.

Il est proposé de voter « globalement » pour la reconduction des subventions à ces cinq associations.

**Résultat du vote : 14 voix pour.**

Mireille Dupire précise que les trois associations : Gym santé, Taichi-Qi Gong et Association de défense de l'identité, de l'environnement et du patrimoine de Jolimetz n'ont pas déposé de demande de subvention.

#### **6) Convention entre la commune et le service ADS de la CCPM,**

Au cours du conseil communautaire du 24 mars 2021, les élus communautaires ont voté le principe d'un renouvellement de la convention-cadre avec les communes adhérentes au service ADS. La commune de Jolimetz peut ainsi profiter du service commun lié au droit des sols. Ce service permet l'instruction des déclarations préalables de travaux, les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir. Le maire reste seul responsable de la décision finale. Il est assisté par le service d'aide au droit des sols pour toutes les étapes de la procédure. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition de la CCPM.

**Résultat du vote : 13 voix pour, 1 abstention.**



### 7) Transfert de la compétence « mobilité »,

Le Pays de Mormal a proposé aux communes de prendre la compétence mobilité. La communauté de communes ne se substituera pas à la Région pour l'exécution des services réguliers de transport public et scolaire. Au titre de la compétence action sociale sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Le transport à la piscine (écoles élémentaires),
- Acquisition de vélos et trottinettes à assistance électrique,
- Mise en œuvre d'un véloroute à vocation touristique,
- Bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides,
- Dispositif « Déplacez-vous » pour les aînés et « collégiens à vélo ».

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition de la CCPM.

**Résultat du vote : 12 voix pour, 2 abstentions.**

### 8) Vote du budget primitif 2021,

Noël Delleaux adjoint aux Finances remet à chaque conseiller municipal un tableau récapitulatif des propositions de la commission « Finances », section fonctionnement et section investissement, pour le budget primitif 2021. Suite à cette présentation et aux questions et échanges, la proposition de budget pour 2021 est ainsi établie en :

#### Fonctionnement (budget prévisionnel) 2021

##### Dépenses :

Dont,

011 Charges à caractère général :	301 077,63 euros
012 Charges de personnel :	227 500,00 euros
014 Atténuation de produits :	48 274,00 euros
65 Autres charges de gestion courante :	115 846,06 euros
66-67-022 Charges Financières et dépenses imprévues :	15 000,00 euros
023 Virement à la section d'investissement :	200 000,00 euros
<b>Total :</b>	<b>907 697,69 euros</b>

##### Recettes :

Dont,

013 Atténuation de charges :	4 000,00 euros
70 Produit des services :	33 500,00 euros
73 Impôts et Taxes :	313 641,00 euros
74 Dotations et Participations :	157 733,00 euros
75 Autres produits de gestion courante :	1 000,00 euros
76 Produits exceptionnels :	500,00 euros
Résultat reporté :	397 323,69 euros
<b>Total :</b>	<b>907 697,69 euros</b>

#### Investissement (budget prévisionnel)

##### Dépenses d'équipement :

Dont

20 Immobilisations incorporelles :	28 000,00 euros
21 Immobilisations corporelles :	285 505,96 euros
23 Immobilisations en cours :	757 000,00 euros
1641 Remboursement d'emprunts :	36 434,48 euros
<b>Total :</b>	<b>1 106 940,44 euros</b>

**Recettes d'équipement :**

Dont

13 Subventions d'investissement :	539 043,28 euros
10 Dotations, fonds divers :	61 957,85 euros
021 Virement à la section d'investissement :	200 000,00 euros
Résultat reporté :	305 939,31 euros
<b>Total :</b>	<b>1 106 940,44, euros</b>

**Vote à l'unanimité : 14 voix pour.****Questions diverses et tour de table.****Monsieur le Maire informe :**

- Nous avons bénéficié d'une subvention de la CCPM pour l'aménagement de la rue du Pavé : 30 000,00 euros.
- S'est rendu avec Gérard Druelle membre des anciens combattants à l'enterrement à Reims de Jean Vandredeuille notre porte drapeau.
- 

**Mireille Dupire :**

- Informe qu'un tract a été distribué, invitant les aînés à se faire vacciner. Sur les 140 aînés de la commune, à ce jour 70 ont pu être contactés et sont actuellement vaccinés. 4 personnes ne souhaitent pas actuellement se faire vacciner.
- Informe le conseil municipal que l'association « volley-club » a cessé son activité. Le solde des comptes de l'association a été reversée à l'association Bio sens local : soit 343,57 euros.
- Ne sait pas encore si nous pourrions programmer la ducasse.
- L'article de l'AEJ a été oublié dans la réalisation du bulletin municipal : il va être imprimé et distribué dans toutes les boîtes.

**Hélène Delcroix :**

- Regrette que l'on ne puisse pas vendre de savon (produit non essentiel). Monsieur le Maire accepte sa présence.
- annonce l'annulation de l'animation culturelle sur le marché bio.
- Prochain marché le 25 avril. Une bonne nouvelle : la venue au marché à partir du mois de juin d'une « épicerie en vrac » (proposition itinérante d'Amélie Christophe).

**Thierry Guyonnet :**

- Signale que des sacs poubelles sont jetés régulièrement tous les mardis devant chez lui rue du pavé (sans doute à partir d'un véhicule).

**Anthony Vienne :**

- Présente le dispositif « 100 projets participatifs » mis en place par la CCPM.
- 

**Edith Glasse :**

- Regrette qu'en raison de la crise sanitaire nous n'ayons pas pu faire la manifestation « œufs de Pâques ».

**Marc Houzet :**

- Informe que nous avons toujours une centaine de chaises à vendre au prix de deux euros.
- Informe que nos deux arbres remarquables ont fait l'objet d'une taille : en prévision une nouvelle signalétique pour le chêne remarquable. Peut-être pourrions-nous participer au concours national concernant les arbres remarquables.
- Revient sur la visite de la chaufferie bois de Wallers en Fagne et de la cantine de Trélon. La visite était organisée par le PNRA. Jean Marie, Mireille, Didier et Marc ont ainsi pu découvrir notamment le fonctionnement de la chaudière de Wallers : chaudière double permettant le chauffage des bâtiments communaux à partir de bois broyé.

**Fin de la réunion 22 heures 45**



**Le Maire,**

**Didier DEBRABANT**